

Coup de projecteur: Septième Conférence ministérielle «L'OMC, le système commercial multilatéral et l'environnement économique mondial actuel»

Jour 1: «L'union fait la force»

Lundi 30 novembre

Dans son allocution d'ouverture de la septième Conférence ministérielle, le Directeur général, M. Pascal Lamy, a souligné comment, face à l'insécurité et à l'instabilité qui ont ébranlé l'économie mondiale en 2009, le système commercial multilatéral est resté solide et a fait preuve de sa valeur, jouant le rôle d'une police d'assurance contre le protectionnisme et les politiques du chacun pour soi. Cette résilience est signe que l'OMC peut être «un élément important du dispositif de reprise». Mais le commerce, même s'il est nécessaire, n'est pas suffisant en soi. D'une part, il doit reposer sur un «ensemble solide de politiques intérieures». D'autre part, il nécessite une détermination collective à renforcer le système par la conclusion du Cycle de Doha. Pour conclure, le Directeur général a surpris le public en citant un proverbe chinois, «Zhong Zhi Cheng Cheng», l'union fait la force, et il a émis l'espoir que «nous sortions de ces quelques jours de réunion plus forts, plus unis et fermement déterminés à conclure le Cycle en 2010».

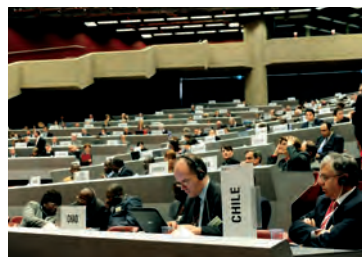


M. Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC, prenant la parole à la septième Conférence ministérielle

Jour 2: Une feuille de route en vue d'une conclusion rapide du Cycle de Doha

Mardi 1^{er} décembre

À la première séance de travail consacrée à l'«Examen des activités de l'OMC, y compris le programme de travail de Doha», l'avis général a été exprimé que beaucoup avait été fait dans le cadre du Cycle de négociations de Doha. Toutefois, pour pouvoir respecter l'échéance de 2010, le rythme des négociations doit s'accélérer, les Ministres doivent combler leurs divergences de vues sur les questions de politique en suspens et les hauts fonctionnaires devront établir une feuille de route pour les travaux futurs. Et tout cela, en préservant la dimension développement du Cycle. Les participants ont aussi abordé la question de la prolifération des accords régionaux et bilatéraux, qui est préoccupante dans la



Délégués à la septième Conférence ministérielle

perspective du système commercial multilatéral. L'accession a été reconnue comme un outil important pour élargir et renforcer l'OMC, mais des avis divergents ont été exprimés sur la façon de faire avancer la question. Enfin, l'Aide pour le commerce a été jugée extrêmement importante dans la mesure où elle vise à éliminer les contraintes du côté de l'offre ainsi que d'autres goulets d'étranglement auxquels la disposition relative à l'accès aux marchés ne peut à elle seule remédier.

Jour 3: Énergie politique pour le Cycle de Doha

Mercredi 2 décembre

La deuxième séance de travail, organisée sur le thème «La contribution de l'OMC à la reprise, à la croissance et au développement», a mis en relief la capacité d'adaptation dont a fait preuve le système commercial face à la crise. Certaines propositions ont été faites pour améliorer le fonctionnement de l'OMC et accroître sa transparence pour les agriculteurs, les milieux d'affaires et les parlementaires. Lors d'une conférence de presse, le Directeur général, M. Pascal Lamy, a loué l'énergie politique renouvelée que les Ministres avaient insufflée au système. La décision a été prise de proroger les «moratoires» sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle jusqu'à la réunion ministérielle suivante, qui se tiendra en 2011.



Délégués à la septième Conférence ministérielle

... en marge de la Ministérielle

Les membres des parlements rencontrent la Directrice générale adjointe, Mme Valentine Rugwabiza

Genève, 1^{er} décembre

L'Union interparlementaire (UIP) et le Parlement européen ont organisé une réunion d'une journée consacrée à l'OMC au siège de l'UIP à Genève. Ont participé à cette manifestation la Directrice générale adjointe, Mme Valentine Rugwabiza, et la Commissaire européenne, Mme Mariann Fischer Boel. Après avoir informé les parlementaires de l'état d'avancement du PDD et expliqué que l'objet de la Conférence ministérielle était de tenter de combler l'écart entre la volonté politique et la réalité de la table des négociations, la



Mme Valentine Rugwabiza, Directrice générale adjointe de l'OMC

Manifestations à venir

- **7-9 janvier**
Atelier à l'intention des parlementaires pour les pays francophones d'Afrique, Yaoundé (Cameroun)
- **18-19 janvier**
Réunion avec les parlementaires du Bangladesh
- **25-27 janvier**
Réunion avec les parlementaires du Nigéria
- **28 janv.- 1^{er} fév.**
Réunion annuelle du Forum économique mondial, Davos (Suisse)
- **3-4 février**
Conseil général de l'OMC

Photo WTO Forum 2008

2

- **4-6 février**
Organe d'examen des politiques commerciales – Guatemala
- **9-10 février**
Réunion avec les parlementaires du Népal
- **18-20 février**
Organe d'examen des politiques commerciales – Japon

Directrice générale adjointe a abordé les préoccupations soulevées par les parlementaires présents. La discussion a surtout porté sur les avantages de la libéralisation du commerce pour les pays en développement, les problèmes de renforcement des capacités et les



Mme Mariann Fischer Boel,
Commissaire européenne

liens avec les négociations sur les changements climatiques de Copenhague. Mme Rugwabiza a rappelé que le Cycle de Doha cherchait à concilier libéralisation du commerce et développement et que, de fait, c'étaient maintenant les pays en développement qui appelaient à un progrès des négociations. Toutefois, pour que les avantages se concrétisent, des questions en suspens liées au renforcement des capacités devaient être réglées. En ce qui concerne

l'accréditation des parlementaires aux réunions ministérielles, elle a recommandé un certain nombre de mesures concrètes qui permettraient aux parlementaires de se faire entendre: 1) poursuivre les discussions avec le Président du Conseil général; 2) élargir et intensifier le dialogue avec les ministres du commerce et les ambassadeurs. «Soyons francs, le commerce est une question très politique et très controversée», a ajouté la Commissaire, qui a plaidé en faveur d'une pleine participation des parlementaires aux discussions sur le commerce. Les parlementaires ont besoin de dire à leurs mandants que le commerce est un cadre d'action avantageux pour tous. L'OMC a réussi à résister à la tourmente de la crise et elle mérite à ce titre la reconnaissance du public pour le rôle qu'elle a joué s'agissant de surveiller la montée du protectionnisme, a-t-elle conclu.

Les pays en développement conviennent d'une forte baisse des droits de douane sur les échanges Sud-Sud

Genève, 2 décembre

En marge de la septième Conférence ministérielle de l'OMC, plus de 20 Ministres de pays en développement se sont entendus pour avancer sur la voie d'un accord au titre du Système global de préférences commerciales (SGPC). Sous la présidence de Jorge Taiana, Ministre des affaires étrangères et du commerce international de l'Argentine, les pays participants ont adopté une décision sur des «modalités» pour abaisser les droits de douane applicables à leur échanges commerciaux. Sur la base de cette décision, les pays parties à la négociation pourraient offrir des réductions tarifaires d'au moins 20 pour cent sur 70 pour cent environ des marchandises exportées à l'intérieur de ce groupe de nations. Un échéancier a été fixé pour que l'accord soit conclu d'ici à la fin de septembre 2010.

Le SGPC a été établi en 1989 en tant que mécanisme destiné à promouvoir la coopération Sud-Sud et à encourager les échanges entre pays en développement. Le système prévoit des concessions tarifaires préférentielles et d'autres mesures de coopération entre les 43 pays parties aux négociations. Les négociations ont été engagées en 2004 sous le nom de «Cycle de Sao Paulo», la CNUCED assurant la coordination.

Activités à l'OMC:

Accord historique dans le cadre du différend sur les bananes

Genève, 15 décembre

Les pays producteurs de bananes d'Amérique latine, les États-Unis et l'Union européenne sont parvenus à un accord qui met fin à un différend qui durait depuis 16 ans au sujet du commerce des bananes. Le Directeur général, M. Lamy, s'est félicité de la conclusion d'un différend que lui-même a dit être «un des plus complexes d'un point de vue technique, des plus sensibles d'un point de vue politique et des plus importants d'un point de vue commercial jamais portés devant l'OMC». L'accord signifie que l'UE doit réduire les droits sur les bananes en provenance des pays d'Amérique latine en échange de quoi ces derniers renoncent à porter l'affaire devant l'OMC. L'Équateur s'est félicité de l'accord qui est une victoire pour tous les pays d'Amérique latine, tandis que M. Pascal Lamy a déclaré: «Cela prouve qu'il n'y a pas de problème commercial que les Membres de l'OMC ne puissent régler s'ils font preuve de bonne volonté et d'un esprit de compromis.» Il a ensuite ajouté qu'il espérait que «ce même esprit de pragmatisme, de créativité et de diplomatie» ferait avancer les négociations du Cycle de Doha.

M. Lamy appelle à des stratégies de sortie pour éliminer les restrictions commerciales et les subventions à la production temporaires

Genève, 20 novembre

Le Directeur général, M. Pascal Lamy, dans son rapport annuel sur le commerce et les faits nouveaux relatifs au commerce intervenus en 2009, a dit ce qui suit: «Malgré quelques dérapages, l'économie mondiale est d'une manière générale à peu près aussi ouverte au commerce aujourd'hui qu'elle ne l'était avant le début de la crise.» Il a demandé aux Membres «de définir et d'annoncer des stratégies de sortie pour éliminer les restrictions commerciales et les subventions à la production qu'ils ont temporairement introduites pour contrer les effets de la crise, et de commencer à mettre en œuvre ces stratégies dès que la reprise économique se confirme au niveau national».

BULLETIN D' INFORMATION DE L'OMC À L'INTENTION DES PARLEMENTAIRES

Examen des politiques commerciales

UNION DOUANIÈRE D'AFRIQUE AUSTRALE

4 et 6 novembre

Depuis l'examen précédent en 2003, les membres de la SACU (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie et Swaziland) se sont développés collectivement au taux annuel moyen d'environ 4 pour cent en termes réels, même si cette croissance du PIB a été quelque peu irrégulière, principalement en raison de contraintes au niveau des infrastructures et à d'autres niveaux. Tout en notant que l'économie sud-africaine, qui est la plus importante et la plus avancée de l'Union, continue d'être relativement diversifiée, le rapport du Secrétariat de l'OMC indique aussi que la priorité de la politique des autres pays de la SACU reste la diversification de l'économie au-delà de leurs produits d'exportation clés.

SÉNÉGAL ET NIGER 11 et 13 novembre

Depuis le dernier examen conjoint de leurs politiques commerciales en 2003, le Niger et le Sénégal ont enregistré des performances économiques similaires, à savoir un taux moyen de croissance annuelle de 5 pour cent. Le rapport note les efforts entrepris par les deux pays en vue de leur intégration économique dans le cadre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et souligne l'importance de l'aide étrangère et de l'assistance technique pour permettre aux deux pays de renforcer leurs engagements dans le cadre de l'OMC et pour soutenir leur stratégie visant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier la réduction de la pauvreté.

GÉORGIE 8 et 10 décembre

Selon un rapport du Secrétariat de l'OMC sur la politique et les pratiques commerciales de la Géorgie, les politiques économiques récentes de ce pays ont connu un succès considérable attribuable au rôle de premier plan accordé au secteur privé pour qu'il mène la croissance dans un environnement caractérisé par la libéralisation du commerce, de l'investissement et de l'activité économique dans l'une des économies dont le processus de réforme est le plus rapide du monde.

Négoiations

M. Lamy expose la feuille de route pour mars afin de faire le point de la situation concernant les négociations de Doha

Genève, 17 décembre

Le Directeur général, Pascal Lamy, dans son rapport au Conseil général le 17 décembre 2009 en tant que Président du Comité des négociations commerciales, a dit que les Membres devraient réserver la dernière semaine de mars l'année prochaine pour faire le point de la situation et déterminer s'il est «faisable» de conclure le Cycle de Doha en 2010. Exprimant l'espoir que «2010 sera l'année au cours de laquelle nous établirons les fondements d'une économie mondiale plus sûre», il a déclaré: «Nous pouvons et nous devons apporter notre contribution à la conclusion d'un accord dans le cadre du Cycle de Doha.»

En bref

20 novembre **Négoiations sur l'agriculture:**

Les négociateurs se concentrent sur les données manquantes dans les négociations sur le commerce des produits agricoles

Alors que les négociateurs de l'OMC sur l'agriculture continuaient à progresser sur certains points techniques incontournables, le Président, M. David Walker, leur a demandé de respecter le délai fixé pour la communication des données manquantes.

25 novembre **Négoiations sur les règles: Aperçu**

Au cours d'une réunion informelle en présence de hauts fonctionnaires et de chefs de délégation, le Président du Groupe de négociation sur les règles, M. l'Ambassadeur Guillermo Valles Galmés, a rappelé l'historique des négociations sur les règles et a proposé les prochaines étapes possibles. Il a également abordé la question des subventions à la pêche.

27 novembre **Négoiations sur la propriété intellectuelle: Le Président suggère un moyen de faire progresser les négociations sur la propriété intellectuelle**

Le Président sortant, M. Trevor Clarke, a recommandé cinq principes pour guider les efforts des Membres en vue de conclure leurs négociations sur un registre multilatéral des indications géographiques (IG) pour les vins et les spiritueux: 1) faire en sorte de faciliter la protection des vins et spiritueux, et non de l'accroître; 2) présenter une utilité et un intérêt pour les Membres; 3) préserver le caractère territorial des droits de propriété intellectuelle; 4) ne pas représenter de lourdes charges administratives et financières; et 5) accorder un traitement spécial aux pays en développement.

10 décembre **Négoiations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles: Le Président des négociations sur les produits industriels félicite les Membres pour tout le travail réalisé sur les obstacles non tarifaires**

À la suite de sa demande, formulée le 6 novembre, pour que les propositions fondées sur des textes soient actualisées et affinées, le Président des négociations sur les produits industriels, M. l'Ambassadeur Luzius Wasescha, a félicité les délégations pour l'engagement et l'ardeur au travail dont elles avaient fait preuve au cours des discussions approfondies sur les moyens de régler le problème des obstacles non tarifaires au commerce.

Règlement des différends dans le cadre de l'OMC

Le nombre des différends portés devant l'OMC atteint la barre des 400

Genève, 6 novembre

Au début du mois de novembre, à la veille de son 15^{ème} «anniversaire», l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a atteint un cap, puisqu'un 400^{ème} différend commercial a été porté devant son mécanisme de règlement des différends. «Il s'agit sans aucun doute d'un vote de confiance qui plébiscite un système considéré par beaucoup comme un modèle à suivre pour le règlement pacifique des différends qui surgissent au niveau international dans d'autres domaines des relations politiques et économiques» a déclaré le Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, en saluant cet événement.

L'Organe d'appel accueille un nouveau membre

Genève, 19 novembre

M. Peter Van den Bossche (Union européenne), désigné comme nouveau membre de l'Organe d'appel, a prêté serment le 19 novembre 2009 lors d'une cérémonie à l'OMC.



M. Peter Van den Bossche

L'Organe d'appel est chargé de connaître des appels concernant les rapports de groupes spéciaux de l'OMC. Il est composé de sept membres, qui sont désignés par l'Organe de règlement des différends (ORD). Les membres de l'Organe d'appel doivent être des personnes dont l'autorité est reconnue et sans aucune attache avec une administration nationale et être, dans l'ensemble, représentatifs de la composition de l'OMC.

Sous le feu des projecteurs de l'Organe de règlement des différends:

- » 19 novembre Le Brésil s'est vu accorder l'autorisation de prendre des contre-mesures à l'encontre des États-Unis dans l'affaire du coton
- » 19 novembre Établissement d'un groupe spécial pour examiner les plaintes présentées par le Canada et le Mexique au sujet de certaines prescriptions imposées par les États-Unis en matière d'étiquetage indiquant le pays d'origine (EPO)
- » 19 novembre Établissement d'un groupe spécial pour examiner la plainte présentée par les États-Unis au sujet de certaines mesures appliquées par les Communautés européennes aux importations de viande de volaille

Prière de faire part de vos réactions et commentaires à l'adresse suivante:

Organisation mondiale du commerce
Division de l'information et des relations extérieures
Rue de Lausanne 154
1211 Genève, Suisse
wto4mps@wto.org
<http://www.wto.org>

Pour vous abonner au présent bulletin d'information ou vous désabonner, veuillez nous contacter à l'adresse suivante:
wto4mps@wto.org